

Réaction du ministère français de l'Agriculture sur la communication de la Commission sur l'examen à mi-parcours de la PAC (11 juillet 2002)

Légende: Le 11 juillet 2002, le ministère français de l'Agriculture réagit à la communication de Franz Fischler, membre de la Commission européenne chargé de l'agriculture, du développement rural et de la pêche, sur l'examen à mi-parcours de la politique agricole commune (PAC).

Source: Réaction française aux propositions du Commissaire européen à l'Agriculture, Communiqué du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales, Paris 11 juillet 2002. [EN LIGNE]. [Paris]: Ministère des Affaires étrangères de la République française, [22.02.2005]. Disponible sur

<http://www.doc.diplomatie.gouv.fr/BASIS/epic/www/doc/DDW?M=1&K=935559170&W=DATE+%3D+%2711.07.2002%27+AND+TEXTE+PH+IS+%27r%E9forme%27%2C%27Pac%27+ORDER+BY+DATE/Descend>.

Copyright: (c) Ministère des Affaires étrangères de la République française

URL:

http://www.cvce.eu/obj/reaction_du_ministere_francais_de_l_agriculture_sur_la_communication_de_la_commission_sur_l_examen_a_mi_parcours_de_la_pac_11_juillet_2002-fr-3f2e6666-1330-4cf2-a36a-d4b9ac1546d1.html

Date de dernière mise à jour: 22/10/2012

Réaction française aux propositions du Commissaire européen à l'Agriculture - Communiqué du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales (Paris 11 juillet 2002)

Franz Fischler, commissaire européen à l'Agriculture, vient de rendre publique sa communication sur l'examen à mi-parcours de la Politique agricole commune (PAC).

Hervé Gaymard, ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales, constate que les réponses de la Commission sont insuffisantes ou contestables dans le domaine de certaines organisations communes de marché (OCM), telles que les céréales, la viticulture, l'aviculture et les fruits et légumes.

Il réaffirme la nécessité de donner des réponses rapides, efficaces et précises dans ces domaines, qui préoccupent beaucoup les producteurs.

La Commission a choisi d'inscrire sa communication dans le contexte plus large d'une réflexion sur l'avenir de la PAC. Elle estime nécessaire de modifier cette politique dès aujourd'hui et profondément : ce faisant, elle va très au-delà du mandat défini par les Chefs d'Etat et de gouvernement lors du Conseil européen de Berlin des 24 et 25 mars 1999.

Hervé Gaymard rappelle l'opposition de la France à toute réforme anticipée de la PAC.

Certaines orientations de la Commission provoquent, alors que plusieurs filières professionnelles sont déjà confrontées à de sérieuses difficultés, l'émotion du monde agricole français.

C'est en particulier le cas du découplage complet et de la forte réduction de certaines aides. Beaucoup d'autres orientations de la commission sont à la fois trop floues et insuffisamment étayées pour permettre un débat clair en Europe.

La Commission devra donc à l'avenir transmettre au Conseil des ministres de l'Agriculture des Quinze, les compléments d'analyse et de propositions sur les mesures concrètes qu'elle préconise.

En l'état, ce document est une première étape d'une réflexion sur l'avenir de la PAC après 2006 à laquelle la France entend pleinement participer, de manière ouverte, à condition qu'elle respecte le calendrier arrêté à Berlin et qu'elle soit organisée avec concertation et méthode.

Hervé Gaymard accueille d'ailleurs avec intérêt, dans son principe, l'intention de la Commission de proposer de nouvelles mesures en faveur du développement rural. Il souhaite cependant une clarification des objectifs et des instruments de la politique communautaire en ce domaine.

Hervé Gaymard souhaite également simplifier les dispositifs de la PAC, ce qui contribuera d'ailleurs à faciliter l'utilisation des fonds communautaires. Mais la simplification ne doit en aucun cas servir d'alibi pour changer l'esprit de la PAC.

Hervé Gaymard rappelle son attachement à une politique agricole européenne forte et solidaire, qui assure aux exploitants et à leurs familles un revenu digne et des perspectives durables, leur permettant d'exercer pleinement leurs responsabilités économiques, sociales et environnementales.

Il souligne en effet que cette réflexion, derrière son apparence technique, relève d'un choix de civilisation privilégiant une organisation des marchés qui doit donner toute sa place aux hommes, aux territoires et à l'environnement.